

*Initiatives ministérielles*

Je demanderais au député néo-démocrate, qui, il y a un instant, ne pouvait pas attendre dix minutes pour participer au débat, de reconnaître que des Américains pourront faire des dons à des universités canadiennes afin que nous puissions tous comprendre. Le député pourrait peut-être nous dire s'il s'oppose à cette mesure, au moment même où nous cherchons des fonds pour nos établissements d'enseignement postsecondaire au Canada.

Je crois que ces protocoles d'impôt sont avantageux pour les résidents des deux pays. Le protocole devra être ratifié par les deux pays pour pouvoir entrer en vigueur. Il y a des gens qui depuis des années ont des retenues d'impôt qu'ils n'ont pu récupérer parce que le processus de ratification n'était pas terminé.

Allons-y et adoptons ce projet de loi. Que ces gens récupèrent l'argent qui leur permettra de faire le type d'investissement dont j'ai parlé à la Chambre il y a un moment.

Voyons les autres changements apportés à ce traité: une réduction bilatérale des retenues d'impôt sur les dividendes, les intérêts, les redevances, qui reflète les taux à présent acceptés et en vigueur entre la plupart des pays industrialisés—est-ce si terrible; l'exonération totale des retenues d'impôt en ce qui concerne les droits à acquitter pour l'utilisation de la technologie—j'espère que nous ne sommes pas contre ça; l'allègement en ce qui concerne l'application de l'impôt américain sur les successions aux résidents canadiens—dont j'ai parlé plutôt; et l'exonération de l'impôt américain en ce qui concerne les intérêts générés par les REER, les FERR et le Régime de pensions du Canada—sommes-nous aussi contre ça? J'espère que non. C'est dans le projet de loi. Ne devrions-nous pas l'appuyer? À mon avis, nous devrions le faire.

Le projet de loi donne le droit d'effectuer des retenues d'impôt sur les pensions versées aux résidents américains au titre du RPC et de la SV. Le NPD est-il aussi contre ça? J'attends l'intervention du député d'en face, l'intervention qu'il était si impatient de faire il y a dix minutes.

• (1315)

Ce projet de loi prévoit, en outre, une assistance mutuelle en matière de perception des impôts dûs. Ne sommes-nous pas en faveur de percevoir les impôts impayés? Cela fait aussi partie du protocole. C'est ce que nous essayons de faire aujourd'hui. Le NPD est-il aussi contre ça? Je suppose qu'il l'est, autrement il appuierait ce projet de loi. Je suis impatient de voir comment les néo-démocrates vont finalement voter. J'attends avec impatience le débat à l'étape de la troisième lecture.

Enfin, ce projet de loi donne aux parties le droit de faire appel à une commission d'arbitrage pour régler les différends au cas où les autorités fiscales des deux pays n'arriveraient pas à s'entendre. En d'autres termes, ce projet de loi prévoit même un mécanisme de règlement des différends. À mon avis, cela en fait une bonne mesure législative, quoi qu'on puisse en dire. Cela en fait une mesure législative que nous devrions appuyer et adopter.

J'attends avec impatience de voir ce que va faire le NPD, surtout après les observations du député de Kamloops.

**M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD):** Monsieur le Président, je prends la parole pour marquer mon opposition au projet de loi S-9 et pour appuyer les amendements proposés par mon collègue d'en face, le député de Gander—Grand Falls.

Depuis 1988, les Américains exigent que tous ceux qui ne résident pas en permanence sur leur territoire versent un impôt de 55 p. 100 sur les successions pour tous les biens américains qui excèdent 60 000 \$. Toutefois, l'entente soumise à la Chambre, qui n'est pas encore ratifiée, aura pour effet d'exonérer complètement les Canadiens de l'impôt américain sur les successions, s'ils possèdent moins de 600 000 \$ de biens aux États-Unis. Cela signifie également que les Canadiens possédant plus de 600 000 \$ de biens paieront l'impôt américain et auront le droit d'en réclamer ensuite une partie au Canada sous forme de crédit pour impôt étranger. Une exemption américaine de 600 000 \$, c'est une exemption de 900 000 \$ en argent canadien. Ce projet de loi fiscal aide les Canadiens très riches.

J'ai quelques commentaires à faire sur ce projet de loi. Les députés libéraux d'en face, et plus précisément le député de Glengarry—Prescott—Russell, parlent de l'importance de cette mesure pour l'éducation. C'est très curieux que ces mêmes libéraux exercent des pressions radicales dans nos systèmes de soins de santé et d'éducation par le truchement du budget explosif que nous subissons actuellement au Canada.

Ce budget fait du tort à notre système d'éducation, mais nous donnons aux plus riches la possibilité de faire des dons au système d'éducation américain et nous allons le subventionner avec l'argent des contribuables. Mon collègue, le député de Kamloops, a clairement expliqué et bien mis en valeur ce qui choquait les Canadiens dans la manière qu'a notre gouvernement de réduire le financement de l'éducation au Canada, tout en donnant la possibilité aux Canadiens riches d'obtenir un crédit d'impôt pour avoir fait un don au système d'éducation américain.

Nous voyons maintenant dans l'intérêt de qui le gouvernement travaille à la Chambre des communes. Ce n'est pas pour les Canadiens moyens, ni pour les Canadiens en chômage et qui ont besoin d'assurance-chômage ou d'aide pour les soins et l'éducation. Tout cela n'est pas dans l'intérêt du gouvernement fédéral libéral. Ses intérêts reflètent ceux des personnes qui le nourrissent, celles qui font des contributions financières substantielles au Parti libéral, les très riches, les grandes sociétés, les familles riches dont les intérêts sont en tête de liste dans le programme de la Chambre des communes, parce que ce sont elles qui possèdent le Parti libéral, qui reçoit des millions de dollars chaque année.

De ce fait, leur programme est le programme du Canada. Leur programme est d'accumuler plus de richesses. C'est le programme des riches, des particuliers et des familles qui détiennent les grandes sociétés de notre pays. Ils ont acheté le Parti libéral. Le projet de loi que le Parti libéral présente à la Chambre des communes les remercie de leur générosité au cours des dernières années. Toutefois, c'est la population canadienne qui va faire les